

## Appel à lettres d'intention

### Hotspot de biodiversité de Madagascar et îles de l'océan Indien (MADIO)

#### Petites subventions

**Pays éligible : Comores**

**Date d'ouverture : 08 août 2024**

**Date de clôture : 13 septembre 2024, 12 heures pm (Heure de Comores, GMT+3)**

**Montant de la subvention : Montant maximum de la subvention : 50 000 USD**

L'équipe régionale de mise en œuvre (RIT) du [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques](#) (CEPF) dans le hotspot de Madagascar et des îles de l'océan Indien accepte les lettres d'intention (LOI) d'organisations non gouvernementales, de groupes communautaires, d'organisations de peuples autochtones, de groupes de femmes, d'entreprises privées et d'autres [organisations de la société civile](#) pour des projets qui promeuvent l'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) en réponse au changement climatique et qui répondent aux activités et aux zones géographiques éligibles de cet appel à propositions.

Pour plus d'informations sur les investissements du CEPF dans le hotspot, consulter :

- Profil d'écosystème : [Anglais - Français](#)
- Adaptation fondée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : [Anglais - Français](#)

## 1. ELIGIBILITÉ

### Candidats éligibles

Les organisations non gouvernementales, les groupes et associations communautaires, les universités et instituts de recherche, les entreprises privées et les autres organisations de la société civile peuvent participer à cet appel.

Les particuliers ne sont pas éligibles.

Les entreprises ou institutions publiques ne sont pas éligibles, sauf s'il peut être établi qu'elles :

- o Ont une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental.
- o Ont le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés.
- o Ne peuvent pas invoquer l'immunité souveraine

Les candidats établis en dehors des zones géographiques éligibles sont éligibles à condition que les résultats du projet soient axés sur les besoins de conservation du présent appel dans les zones géographiques éligibles.

La préférence sera donnée aux projets qui démontrent qu'ils se coordonneront avec d'autres organisations afin d'éviter la duplication des efforts, tels que les projets qui seront mis en œuvre par le biais de partenariats et d'alliances. Ainsi, les projets conjoints avec plusieurs organisations sont éligibles, à condition qu'une organisation cheffe de file soumette la demande et que les partenaires du projet aient des rôles clairement définis dans la proposition.

Les organisations candidates doivent disposer de leur propre compte bancaire et être légalement autorisées à recevoir des subventions.

Les candidats sont vivement encouragés à se familiariser avec le site web du CEPF, en particulier les sections sur [l'éligibilité](#), [Avant de postuler](#) et [Comment postuler](#). Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation ou de leur concept de projet sont encouragés à contacter l'IRT à l'adresse [cepfproposals@iucn.nl](mailto:cepfproposals@iucn.nl) pour obtenir des éclaircissements.

## Domaines techniques éligibles

Les candidats doivent s'assurer que le contenu essentiel de leur lettre d'intention se réfère à l'orientation stratégique éligible énumérée ci-dessous et à une ou deux des priorités d'investissement associées. Si l'activité n'est pas conforme à cette orientation stratégique et à la priorité d'investissement associée, la demande sera rejetée.

**Direction stratégique 1 : Donner aux communautés et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations humaines face au changement climatique dans les ZCB prioritaires.**

Cette Direction Stratégique se focalisera sur l'attribution des moyens financiers, des appuis techniques et des renforcements de capacité nécessaires aux OSC pour qu'elles puissent mettre en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) ou des solutions basées sur la nature (SbN) pour améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations les plus vulnérables face au changement climatique. Parmi les résultats attendus, on peut citer l'accroissement de la résilience et l'amélioration des moyens de subsistance des populations vulnérables, mais aussi le renforcement de la résilience des écosystèmes et des services des écosystèmes.

**Priorités d'investissement 1.1 : Mise en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris l'agroforesterie, « l'agriculture climato-intelligente », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.**

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de concevoir et de mettre en œuvre l'AfE, des solutions basées sur la nature (SbN) et des actions de conservation qui répondent aux impacts climatiques dans les ZCB prioritaires. Les activités analyseront les effets négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance humains et proposeront des solutions qui peuvent soutenir, conserver ou restaurer les espèces et les zones naturelles de manière à aider à réguler ou à diminuer les effets négatifs. Les solutions identifiées devront ensuite être planifiées sur la base d'une compréhension de leurs coûts et des stratégies pour couvrir ces coûts, à la fois pendant les projets et au-delà, afin d'assurer la durabilité et la continuité des nouvelles actions de l'AfE.

**Priorité d'investissement 1.2 : Appui à la mise en place et au développement de modèles économiques permettant d'améliorer la résilience des communautés locales face au changement climatique et soutenant les chaînes de valeur pour les produits naturels, tout en renforçant les services écosystémiques qui contribuent à l'AfE**

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de soutenir le développement de modèles économiques qui améliorent la résilience des communautés au changement climatique, y compris le tourisme basé sur la nature et la production durable de produits naturels. Cela pourrait se faire, en particulier, par le renforcement des facteurs de production, l'amélioration de l'accès aux marchés nationaux et internationaux et/ou le renforcement des capacités en matière de gestion d'entreprise et d'esprit d'entreprise.

Source : De plus amples informations sur les orientations stratégiques et les ZCB sont disponibles au chapitre 14 du [profil d'écosystème](#).

**Seuls les types de projets suivants seront considérés comme éligibles dans le cadre de cet appel :**

- Projets qui renforcent la gestion des écosystèmes côtiers (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins) avec la contribution du secteur privé (système de tutelle).
- Projets qui renforcent la gestion des écosystèmes forestiers intacts dans les bassins versants par la mise en œuvre de plans de gestion des zones protégées en collaboration avec les communautés locales et la contribution du secteur privé (système de gardiennage).
- Projets qui promeuvent l'agroforesterie résiliente et l'agriculture intelligente face au climat.
- Projets de restauration comportant des actions visant à éradiquer/réduire les espèces envahissantes.

- Soutien aux communautés autochtones et locales dans le cadre d'activités communautaires ou de cogestion pour l'AfE et d'actions qui renforcent les droits fonciers et d'utilisation des ressources des communautés locales.

**Les objectifs d'investissement du CEPF pour ces priorités d'investissement se trouvent dans le chapitre 15, Cadre logique pour le HOTSPOT MADIO, du Profil de l'écosystème, et sont pour cet appel à lettres d'intention :**

- 16 500 femmes et 16 500 hommes avec un revenu accru en conséquence d'activités de subsistance fondées sur les écosystèmes (pêche durable, tourisme axé sur la nature, récolte de produits naturels...).
- 152 500 femmes et 152 500 hommes avec des prestations non monétaires, autre que la formation structurée, en conséquence d'un renforcement des services écosystémiques.
- 610 000 hectares d'écosystèmes côtiers\* intacts avec une gestion renforcée.
- 300 000 hectares d'écosystèmes forestiers intacts de bassins versants avec une gestion renforcée.
- 2 000 hectares d'écosystèmes côtiers\* dégradés qui ont été restaurés.
- 1 000 hectares d'écosystèmes forestiers dégradés de bassins versants qui ont été restaurés.
- 1 000 hectares de systèmes d'agroforesterie résilient au changement climatique mis en place.
- 1 000 hectares d'écosystème de petites îles où les espèces exotiques envahissantes ont été supprimées ou réduites.
- 22 000 hommes bénéficient de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat
- 22 000 femmes bénéficient de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat

\*Dans le cas du projet CEPF pour cet investissement, "côtier" se réfère à la fois aux habitats le long de la côte, au-dessus de la ligne de basse mer (mangroves, plages, lagons, etc.) et aux zones marines côtières en dessous de la ligne de basse mer (herbiers marins, récifs coralliens, etc.).

## Zones géographiques éligibles

Cet appel est ouvert aux 10 ZCB prioritaires identifiés par le CEPF pour les Comores.

Code ZCB	Nom du ZCB
COM-01	Forêt de Moya
COM-04	Massif de la Grille
COM-05	Massif du Karthala
COM-07	Mont Ntringui (Hauts de terres Ndzuanis)
COM-08	Parc marin de Mohéli
COM-12	Zone de Bimbini et Ilot de La Selle
COM-14	Zone de Domoni
COM-16	Zone de Moya
COM-19	Zone de Pomoni
COM-20	Zone du Cœlacanthe

Une carte interactive montrant les ZCB prioritaires identifiés par le CEPF est disponible [ici](#). De plus amples informations sur les orientations stratégiques et les ZCB sont disponibles au chapitre 14 du [profil de l'écosystème](#).

## Budget et calendrier admissibles

Le montant maximum pour les petites subventions est de 50 000 USD. Les demandes dont le budget est supérieur à ce montant ne pourront pas être examinées, mais les candidats peuvent consulter l'appel à propositions pour les grandes subventions.

Les projets de petites subventions peuvent débuter à partir du 1er **janvier 2025** et ne peuvent excéder le 31 décembre 2026 (24 mois).

Si le projet fait partie d'un programme plus vaste qui dépasse les délais du CEPF, le montant maximum et/ou les critères d'éligibilité, le candidat doit fournir une distinction claire des activités et des résultats dans la lettre d'intention afin d'établir l'éligibilité de la demande.

## Date de soumission

**Les lettres d'intention doivent être envoyées au plus tard le 13 septembre 2024, à 12h00pm (heure de Comores, GMT+3).** Les demandes soumises après la date limite ne seront pas éligibles.

## Critères linguistiques

Les demandes de petites subventions peuvent être rédigées en **français** ou en **anglais**. Les autres langues ne seront pas prises en considération.

## Critères Généraux D'Éligibilité

La priorité sera accordée aux projets qui

- i. Démonstrent que l'activité AfE proposée s'attaque à la vulnérabilité sur la base d'un risque clair lié au changement climatique.
- ii. Adoptent des approches AfE qui augmentent la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques dans les ZCB prioritaires.
- iii. Réfléchissent au potentiel d'atténuation du changement climatique du projet.
- iv. Répondent aux priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale en matière de changement climatique du pays de mise en œuvre concerné.
- v. Démonstrent l'impact positif sur l'égalité entre les hommes et les femmes.
- vi. Font preuve d'une utilisation efficace et efficiente des fonds.
- vii. Démonstrent une stratégie claire pour atteindre la viabilité financière.
- viii. Correspondent le mieux à la stratégie d'investissement définie dans le profil de l'écosystème.

D'autres considérations viendront renforcer la demande :

- o Les projets réalisés par des institutions locales (durabilité) ou qui les impliquent ou les soutiennent. En particulier dans le cas de projets menés dans des zones protégées, de préférence en collaboration avec l'entité de gestion.
- o Des plans clairs pour la poursuite des activités après la date de fin du projet proposé, garantissant la durabilité par le biais d'OSC formées, de communautés locales (en particulier les "notables") ou de partenaires du projet.
- o Complémentarité avec les projets existants et coordination ou partenariat avec d'autres organisations afin d'éviter la duplication des efforts.
- o Un impact fort sur les communautés locales, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité à protéger la biodiversité.
- o L'approbation des autorités gouvernementales compétentes par l'intermédiaire des autorités nationales désignées correspondantes.

**Nous encourageons les propositions à se concentrer uniquement sur quelques activités (1-2) afin de maximiser la contribution des propositions aux indicateurs énumérés dans la section Domaines techniques éligibles avec la contrainte de la durée maximale des propositions de 24 mois.**

La liste des projets CEPF actifs dans les ZCB éligibles pour cet appel est incluse, à des fins d'harmonisation et de stratégie et pour éviter les chevauchements dans les indicateurs. NB : les hectares identiques, les communautés et les personnes soutenues à titre d'exemple ne peuvent pas être comptabilisés deux fois pour atteindre nos objectifs.

Nom du compte	Titre du projet	Type	Date de début	Date de fin	Code ZCB
Dahari	Un modèle communautaire de conservation des récifs résistant au climat pour les Comores	Grande subvention	01/07/2023	31/12/2025	COM 16-Moya area ; COM 19 - Zone de Pomoni
Initiative pour une alternative citoyenne	Renforcer la résilience des agriculteurs de la zone forestière d'Hapimba face aux effets du changement climatique.	Petite subvention	01/07/2023	31/12/2024	COM 7 - Mont Ntringui (hautes terres de Ndzواني)
Association "les Amis de Nyoumbadjou-Djou moichongo	Préservation de l'Ecosystème de Karthala par la Promotion des Pratiques Agricoles et forestières résilientes au Changement Climatique dans la réserve forestière de Nyoumbadjou	Petite subvention	01/07/2023	28/02/2025	COM 5 - Monts Karthala

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour

- o Le recours au travail des enfants ou au travail forcé.
- o La construction ou réhabilitation de barrages importants ou complexes.
- o Le paiement de salaires ou de compléments de salaire au personnel du gouvernement.
- o L'achat d'armes à feu ou d'autres armes.
- o Les activités qui favorisent le commerce ou l'utilisation de toute substance figurant sur la liste de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ou d'autres produits chimiques ou matières dangereuses faisant l'objet d'interdictions, de restrictions ou d'éliminations progressives au niveau international en raison de leur haute toxicité pour les organismes vivants, de leur persistance dans l'environnement, de leur potentiel de bioaccumulation ou de leur potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.
- o L'achat et l'utilisation de pesticides appartenant aux classes IA et IB de l'Organisation mondiale de la santé, ou à la classe II ([anglais/français](#)), s'ils sont susceptibles d'être utilisés par, ou d'être accessibles à, du personnel non spécialisé, des agriculteurs ou d'autres personnes ne disposant pas de la formation, de l'équipement et des installations nécessaires pour manipuler, stocker et appliquer ces produits de manière appropriée.
- o La réinstallation physique de personnes (volontaire ou involontaire).
- o L'achat de terrains.
- o Les activités susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'habitat essentiel.
- o Les activités qui introduisent ou utilisent des espèces non indigènes potentiellement envahissantes.
- o L'enlèvement ou l'altération de tout patrimoine culturel matériel.

Avant d'accorder une subvention, le CEPF examinera tous les projets à la lumière de ses [politiques de sauvegarde](#) afin de prévenir tout impact négatif potentiel du projet sur les êtres humains et l'environnement.

Le CEPF évaluera également les projets sur la base de l'égalité des genres. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([CEPF Gender Toolkit](#)) et à comprendre ce que le CEPF attend d'une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#)). Visitez la [page web du CEPF et du genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde l'égalité des sexes dans les projets qu'il soutient.

## 2. COMMENT POSTULER

**Les demandes de petites subventions** peuvent être soumises en anglais ou en français. Veuillez télécharger les modèles de lettre de demande et de budget ou remplir directement le formulaire en ligne (préférez).

Toute modification des modèles de lettre d'intention et de budget entraînera l'inéligibilité de la candidature. **Les candidatures doivent être soumises en remplissant le formulaire en ligne directement (de préférence) ou sous forme de document Word (pour la lettre d'intention) et de feuille Excel pour le budget (en cas de mauvaise connexion Internet).**

•Anglais : [Modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#). / [Formulaire en ligne](#)

•français : [Modèle de lettre d'intention](#) et [Modèle de budget](#). / [Formulaire en ligne](#)

Les demandeurs de petites subventions sont invités à soumettre leur lettre d'intention et leur budget par e-mail **au plus tard le 13 septembre 2024 à 23h59 (heure de Madagascar)** via le **formulaire en ligne** ou à [cepfproposals@iucn.nl](mailto:cepfproposals@iucn.nl) , en indiquant l'objet de l'e-mail suivant : LOI\_2/2024/SG\_CEPF\_"COM"/"votre organisation".

Par exemple : **LOI\_2/2024/SG\_CEPF\_COM/IUCN NL**

## 3. PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Les demandes soumises après la date limite ne seront pas éligibles. Avant de soumettre votre lettre d'intention, nous vous encourageons à lire les conseils utiles pour soumettre une lettre d'intention réussie. Le processus de sélection de la lettre d'intention prendra environ six semaines à compter de la date limite de soumission. Tous les candidats seront informés de la décision en temps utile.

Le CEPF demandera aux OSC dont les candidatures ont été présélectionnées de fournir une lettre d'intention plus détaillée. Les lettres d'intention définitivement approuvées recevront une petite subvention, et un accord sera conclu entre l'IUCN NL, en tant que RIT, et l'organisation candidate (le "bénéficiaire").

Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront rédigées en anglais ou en français.

**Une session d'information en ligne se tiendra le lundi 19 août de 15h00 à 16h30 (heure des Comores, GMT+3)** pour informer tous les candidats potentiels et leur donner la possibilité de poser des questions. La session sera enregistrée.

- Inscrivez-vous ici pour participer à la [session d'information en ligne en français](#)

**Des sessions en présentiel sont prévus le 8 août à Anjouan, le 13 août à Mohéli, et le 16 août à Moroni.**

Pour plus de détails sur l'organisation des sessions d'informations, veuillez vous référer au point focal de la RIT aux Comores Initiative Développement | ID.

Sur cette [page web](#), une section de questions-réponses sera régulièrement mise à jour jusqu'à la date limite de l'appel à lettres d'intention de la RIT, fournissant des réponses détaillées aux questions soumises par les candidats.

## 4. MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats de consulter le profil d'écosystème du hotspot de biodiversité Madagascar et îles de l'océan Indien, qui fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil de l'écosystème : [Anglais - Français](#)
- Adaptation basée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : [Anglais - Français](#)

Ressources complémentaires :

- [Éligibilité](#)
  - [Avant de postuler](#)
  - [Comment postuler](#)
  - [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
  - [Base de données des projets du CEPF](#)
  - [Cycle de vie d'une subvention](#)
  - [Foire aux questions sur les subventions de conservation](#)
  - [Classification recommandée par l'OMS des pesticides en fonction de leur dangerosité](#)
- [Anglais - Français](#)

### DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ

En cas de différences de sens ou d'interprétation entre la version originale anglaise et la traduction locale, la version originale anglaise prévaut.